

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU 24 NOVEMBRE 2022

CDC DU PERCHE – RPQS SPANC 2021 – RAPPORTS ACTIVITES 2020-2021

Le Maire présente au conseil municipal le RPQS du SPANC DE 2021 ainsi que les rapports d'activités 2020 et 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, prend acte, à l'unanimité, de la communication de ces rapports et de leur mise en ligne sur le site <https://www.services.eaufrance.fr> ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Perche.

DEMANDES DE SUBVENTION F.D.I.

Monsieur le Maire présente un devis de la dernière tranche de remplacement des menuiseries de la cantine scolaire ainsi que de l'école.
Le montant du devis est de 14 480.91 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de demander les subventions au titre du F.D.I. pour 2023 ainsi qu'à Energie Eure et Loir.

Il charge également le Maire de faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant le diagnostic et missions de maîtrise d'œuvre de la restauration du clos et couvert de l'église, pour un montant de 14 555.00 euros HT

VOEUX DE LA MUNICIPALITE 2023

Le conseil municipal fixe la date de la présentation des voeux 2023 au 8 janvier 2023 à 11 h.

INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BP 2023

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités :

“jusqu'à adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits”.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 25 % des crédits d'investissement de 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

CONVENTION RAM

Le Maire rappelle qu'une convention de 3 ans de mise à disposition individuelle entre la commune d'Argenvilliers et la CDC du Perche avait été autorisée par délibération du 20 septembre 2019 pour la mise à disposition d'un agent de la commune pour faire le ménage du foyer socio-culturel d'Argenvilliers suite à l'utilisation par le RAM itinérant de la CDC du Perche à raison d'1h15 hebdomadaires en période scolaire.

Aujourd'hui, la convention arrivant à terme et dans un souci de simplification, il est proposé de faire une convention de mise à disposition de service entre la Commune d'Argenvilliers et la Communauté de Communes du Perche à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'à la fin du mandat.

Le service mis à disposition de la commune sera :

SERVICES	AGENTS			TACHES CONCERNEES
	Nombre	Catégorie	Particularités	
Entretien des locaux	1	C	1h15 hebdomadaires en période scolaire	Ménage des locaux du Foyer socio-culturel de Beaumont-les-Autels et mise en place du matériel (jeux)

Après lecture du projet de convention de mise à disposition de services entre la Commune d'Argenvilliers et la Communauté de Communes du Perche, il est proposé aux membres du conseil, d'approuver et d'habiliter l'autorité exécutive à signer cette convention avec la CDC du Perche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la CDC du Perche.

PARTICIPATION FINANCIERE SISPAB

Madame Brigitte OZAN, présidente du SISPAB informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'inscrire la somme de 3 000 euros au budget du SISPAB pour financer les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote pour.

QUESTIONS DIVERSES

- **Rosière :**
 - Devant le constat du nombre très restreint des jeunes filles pour les années à venir, la modification du règlement de la Rosière devient vital pour la pérennisation de cette tradition ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la possibilité d'élire des sœurs au sein d'une même famille et également ouvrir l'élection à un garçon.

- **Tour d'Eure et Loir**

Le Maire informe le conseil que pour la 19^{ème} édition du Tour Cycliste d'Eure et Loir en juin 2023.

Une des trois étapes d'arrivée, sous réserve de l'acceptation du conseil municipal, pourrait avoir lieu à Argenvilliers, le samedi 10 juin 2023, selon le souhait de l'association Loisirs Evasion Vélo et Sports.

Pour ce faire, l'association sollicite une subvention de 1 500 euros pour l'organisation de l'arrivée de l'étape.

Après en avoir délibéré, le conseil est favorable et valide la demande.

- **Motion de la commune**

Le conseil municipal exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Une motion est rédigée et transmise à Madame la Préfète et aux parlementaires du Département ainsi qu'au Conseil Régional

Prochaine réunion le 14 janvier 2023 à 10 h 00